



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Demander en ligne une vignette Crit'air (certificat qualité de l'air) (Service en ligne)


Ministère chargé de l'environnement

Préparez votre carte grise.

Le prix du certificat est de 3,67 €, frais de port inclus.

Le certificat est envoyé à l'adresse indiquée sur la carte grise (certificat d'immatriculation).

⚠ Attention : votre carte grise doit être à jour. Sinon, vous devez faire [le changement d'adresse \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118) avant de demander le certificat.

Accéder au
service en ligne 
(<https://www.certificat-air.gouv.fr/demande/cgu>)

Vérfifié le 04 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Crit'Air professionnel : quelle vignette pour un véhicule d'entreprise ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33793>)
- Vignette ou pastille Crit'Air (certificat qualité de l'air) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33371>)